

CHARENTE

LE DÉPARTEMENT

PÔLE INFRASTRUCTURES &
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction des routes et de l'aménagement
Agence départementale d'AIGRE

Bureaux :
12 rue de la Servanterie
16140 AIGRE
Téléphone : 05 16 09 56 50

Angoulême, le 11 JUIN 2020

Monsieur Gérard LIOT
Maire d'Aussac-Vadalle
Mairie
61 Rue de la République
16560 AUSSAC-VADALLE

Affaire suivie par : Patrick SCORCIONE
Ligne directe : 05 16 09 56 51
Nos réf : 2020-04-322/SR

Monsieur le Maire,

Par courrier du 8 avril 2020, vous attirez mon attention sur la modification des itinéraires des lignes régulières d'autocars ou destinées aux transports scolaires.

Ces modifications très anciennes pénalisent aujourd'hui, selon vous, les déplacements de vos concitoyens dans le cadre de leurs besoins quotidiens.

Soyez assuré, Monsieur le Maire, que je suis particulièrement sensible à vos préoccupations de mobilités.

Comme vous le précisez, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a modifié les compétences respectives des collectivités et c'est en effet la Région qui peut vous accompagner dans cette réflexion et améliorer la desserte des différents bourgs de la commune.

Par ailleurs, je vous invite à prendre l'attache de la Communauté de communes Cœur de Charente qui initie un Projet d'Aménagement et de Développement Durable dans le cadre de l'élaboration en cours du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Ce document fixe en effet, au titre des déplacements, l'objectif suivant : "faciliter les modalités alternatives à la voiture individuelle".

Enfin, vous faites état du besoin communal de créer une aire de covoiturage pour répondre à l'évolution des mobilités et à la demande croissante des usagers de ce type d'infrastructure.

Correspondance à adresser au

Conseil général - 31 boulevard Émile Roux - 16917 ANGOULÈME Cedex 9
www.cg16.fr

Aussi, j'ai le plaisir de vous informer que le Département peut vous accompagner dans cette réflexion et la réalisation d'un tel équipement.

Dans ce contexte, je demande à mes services d'examiner, dans les meilleurs délais, le besoin local qu'il pourrait être judicieux d'étendre au périmètre des communes voisines.

Telles sont les informations que je souhaitais porter à votre connaissance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments cordialement dévoués.

Le Président

Bien amicalement

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président

Didier JOBIT